ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

transport de marchandises

Question écrite n° 43871

Texte de la question

Mme Véronique Louwagie attire l'attention de M. le ministre délégué auprès du ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, chargé des transports, de la mer et de la pêche, sur une complémentarité du rail, de la route et du fleuve au service du transport de marchandises. Le secteur du transport de marchandises s'inscrit actuellement dans une mondialisation de plus en plus forte de l'économie. Mais force est de constater que le report vers des modes complémentaires à la route (fer et fleuve), sur des distances moyennes ou longues, doit faire face à certaines contraintes (temps, nouveaux prestataires dans la chaîne logistique, parfois coûts supplémentaires, etc.) qui impliquent une politique volontariste et une qualité de service irréprochable pour les surmonter. Les apports de la recherche et les innovations, l'analyse des forces et faiblesses pour développer les modes alternatifs à la route et les expérimentations réalisées permettront de déterminer les orientations possibles des politiques publiques pour favoriser le report mondial. Le Centre d'analyse stratégique propose « d'étendre, dans la mesure du possible, les horaires de fonctionnement des réseaux de transport complémentaires à la route ». Aussi, souhaite-t-elle connaître ses intentions suite à cette proposition.

Texte de la réponse

Fort du succès commercial de la première autoroute de la mer franco-espagnole entre les ports de Nantes-Saint Nazaire et Gijon, qui a permis de transporter plus de 65 000 semi-remorques ou équivalents depuis sa mise en service, le Gouvernement poursuit ses efforts pour un second service d'autoroute maritime entre les ports de Nantes et celui de Vigo, intégrant une connexion vers les ports d'Algésiras et du Havre. D'autres projets entre la France et le sud de l'Europe et la Scandinavie sont également à l'étude. De même, s'agissant de la Méditerranée, l'objectif du Gouvernement est de favoriser la création ou le renforcement, quand elles existent, des liaisons maritimes préfigurant de futures autoroutes de la mer. Des projets sont à l'étude, notamment avec les pays du pourtour méditerranéen. Le transport combiné ferroviaire et le transport combiné fluvial offrent des services au maillage étendu sur le territoire national. Au-delà, certains services sont prolongés vers l'international en direction de la Belgique, du Luxembourg, de l'Allemagne, de l'Italie et de l'Espagne. Le développement de l'offre sera facilité à l'avenir par la construction de deux nouveaux terminaux : l'un trimodal (routier, ferroviaire, fluvial) dont les travaux sont en cours dans le port du Havre, l'autre bimodal (ferroviaire et routier) à l'étude pour le port de Marseille. Le travail engagé par le précédent Gouvernement Ayrault pour un transport de marchandises plus durable va dans le sens de la proposition du Centre d'analyse stratégique, par le développement de nouveaux services complémentaires à la route.

Données clés

Auteur : Mme Véronique Louwagie
Circonscription : Orne (2e circonscription) - Les Républicains
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 43871

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/14/questions/QANR5L14QE43871

Rubrique : Transports
Ministère interrogé : Transports, mer et pêche
Ministère attributaire : Transports, mer et pêche

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 26 novembre 2013, page 12299
Réponse publiée au JO le : 24 juin 2014, page 5297